

VOIE RELATIF à l'intervention du Service des Ponts & Chaussées pour l'aménagement d'un Stade sur le terrain de l'annexe de l'Ecole Joinville.

LE MAIRE expose:

M. BOSSU, Architecte a donné une esquisse d'un terrain d'entraînement scolaire à réaliser Rue Monseigneur de Beaumont.

Les travaux envisagés comportent:

- a) les aménagements relatifs à l'athlétisme (scolaire)
- b) deux terrains de basket (13 x 24 m)
- c) une piscine réduite (25 x 8 m)
- d) des vestiaires et installations sanitaires

" Par ailleurs, ne disposant pas pour l'exécution de ces travaux
" d'un Service Technique qualifié et dans l'impossibilité de recourir
" à des techniciens privés présentant toutes garanties la Municipalité
" se propose de solliciter l'intervention du Service des Ponts et Chaussées,
" sées, les travaux envisagés étant de la compétence de ce service.

Je rappelle que cette intervention doit s'effectuer suivant les prescriptions des arrêtés ministériels des 7 mars et 28 Avril 1949 lesquelles comportent en particulier le mandatement d'honoraires en des conditions définies au bénéfice du Service intéressé ainsi que son exonération de la responsabilité pécuniaire et décennale prévue par les art. 1792 et 2270 du Code Civil".

Je mets aux voix le vote relatif à l'intervention du Service des Ponts & Chaussées pour l'exécution des travaux d'un terrain d'entraînement scolaire.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet

A Paris, le 11 septembre 1952

P. le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
Signé Brussel

Approuvé
A Paris le 12 septembre 1952
P. le Préfet et son délégué
Le Secrétaire Général
Signé Leroux